

## Adresse du corps municipal de la ville d'Angers et réclamations à son sujet, lors de la séance du 16 juillet 1789

---

### Citer ce document / Cite this document :

Adresse du corps municipal de la ville d'Angers et réclamations à son sujet, lors de la séance du 16 juillet 1789. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome VIII - Du 5 mai 1789 au 15 septembre 1789. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1875. p. 238;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1875\\_num\\_8\\_1\\_4676\\_t2\\_0238\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1875_num_8_1_4676_t2_0238_0000_1)

---

Fichier pdf généré le 14/01/2020

## ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE M. LE FRANC DE POMPIGNAN.  
ARCHEVÊQUE DE VIENNE.*Séance du jeudi 16 juillet 1789 (1).*

On a lu un arrêté de félicitation aux Etats généraux, de la part du corps municipal de la ville d'Angers.

Sur quoi deux membres de la députation d'Anjou ont dit qu'ils étaient autorisés à réclamer contre le titre de représentation que s'attribuait la municipalité; que les offices de l'Hôtel-de-Ville ne se décernant point par le libre choix des citoyens, ces officiers ne pouvaient représenter qu'eux-mêmes; que, notamment dans cette circonstance, ils n'étaient pas recevables à représenter la commune, ayant contrarié de tout leur pouvoir les démarches qu'elle avait faites pour témoigner ses sentiments à l'Assemblée; que cependant, malgré les obstacles, les citoyens étaient parvenus à arrêter, non pas une adresse vague « d'assurances respectueuses, d'espoir dans les « travaux de l'Assemblée », mais un acte formel d'adhésion à tous ses arrêtés.

En conséquence, les deux membres ont demandé qu'il fût fait lecture de cet acte; qu'il fût mentionné comme seul légal au procès-verbal, et que l'arrêté des officiers municipaux ne fût considéré que comme l'adresse d'un corps particulier, n'agissant qu'en son privé nom; ce qui a été accordé.

Un membre de la noblesse annonce qu'hier M. le marquis de Lafayette a été nommé colonel général de la milice bourgeoise; qu'il était resté à Paris pour prendre différentes instructions à l'Hôtel-de-ville; mais qu'il attend les ordres de l'Assemblée nationale pour accepter la dignité dont ses concitoyens l'ont honoré.

La déférence de M. le marquis de Lafayette est vivement applaudie.

M. **Bailly** avance ensuite au bureau. De toutes parts il s'élève des acclamations de joie et des cris de félicitation. Lorsque ce premier moment d'allégresse est passé, M. Bailly annonce que Paris lui a fait l'honneur de le nommer maire de la ville; qu'il a été élevé à cet honneur par acclamation, et qu'il est prêt à recevoir les ordres de l'Assemblée. (On applaudit vivement, sans cependant prendre de délibération.)

On a fait lecture des procès-verbaux des 14 et 15 juillet.

M. **Leclerc de Juigné**, archevêque de Paris, a fait le récit de ce qui s'est passé dans la capitale, relativement à la députation que l'Assemblée nationale y avait envoyée. Ceux qui composaient cette députation étaient:

MM. Leclerc de Juigné, archevêque de Paris; de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims; Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux; de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun; de Lubersac, évêque de Chartres; Dutillet, évêque d'Orange; Colbert de Seignelay, évêque de Rodez; l'abbé de Montesquiou, agent général du clergé;

(1) La séance du 16 juillet est incomplète au *Moniteur*.

l'abbé Chevreuil, chancelier de l'église de Paris; Gros, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet; Dom Chevreux, général de la congrégation de Saint-Maur; Dumouchel, recteur de l'université de Paris; Legros, prévôt de Saint-Louis du Louvre; l'abbé Bonneval, chanoine de l'église de Paris; Veytard, curé de Saint-Gervais; l'abbé de Barmond, conseiller-clerc au parlement de Paris; Roup de Varicourt, curé de Gex; Dillon, curé du Vieux-Pouzauges; Gassendi, prieur, curé de Baras; Bluget, doyen-curé de Riceys; Bigot de Vernière, curé de Saint-Flour; Bucaille, curé de Fretun; Godefroy, curé de Nouville; Nayet, curé de Rochetaillée; Raymond du Castaing, curé de la Nux; Forest de Masmoury, curé d'Ussel; Fleury, curé d'Ige; Longpré, chanoine de Champlitte; Thibault, curé de Souppes; Boyer, curé de Néchers; le comte Stanislas de Clermont-Tonnerre; le duc de la Rochefoucauld; le comte de Rochechouart; le marquis de Lusignan; Dionis du Séjour; Duport; Le Pelletier de Saint-Fargeau; le comte de Mirepoix; le marquis de Montesquiou-Fezensac; le duc d'Aiguillon; Clapier; le chevalier de Lameth; le duc de Praslin; le baron d'Allarde; le marquis de Foucault; le duc de Liancourt; le comte de Montmorency; le baron de Menou; le marquis de Lafayette; Rancourt de Villiers; le comte de Castellane; le comte de Tracy; le duc de Biron; le marquis de Blacons; le comte de Grillon; le marquis de Latour-Maubourg; le comte de Custine; de Selonios; Bailly; Camus; Vignon; Bavière; Poignon; Tronchet; Debourge; Martineau; Germain; Guillotin; Treilhard; Berthereau; Desmeuniers; Garnier; Leclerc; Hutteau; Dosfand; Anson; Lemoine, *Painé*; l'abbé Sieyès; Renel; Gérard de Vic; Roque; Gallot; Alquier; Lesterpt de Beauvais; Goudard; Moutié; Livré; Fisson-Jaubert; Mougines de Roquefort; Babey; Poya de L'Herbey; Grenot; Belzais de Courmenil; Besnard-Duchesne; Hermann, Hébrard; Barrère de Vieuzac; Claverie de la Chapelle; Pinterel de Louverny; Goyard; Moreau; Merlin; Poncin; Ury; Lecouteux de Canteleu; Henri; le marquis de Gouy d'Arcy; Poncet; de Courteilles; Mounier, Lemoine de la Giraudais; Gros; Brillard-d'Avaux.

M. **Mounier** fait lecture d'un récit très détaillé de tout ce qui s'est passé en cette occasion; le voici:

Messieurs, les commissaires nommés par l'Assemblée nationale pour contribuer au rétablissement du calme dans la ville de Paris, sont partis hier de Versailles à trois heures après midi. Dans le lieu même de leur départ, les acclamations, les applaudissements commencèrent, et dès ce moment ils ne cessèrent plus.

Pendant toute la route, le peuple se rendait en foule sur leur passage, les comblait de bénédictions, et se livrait à tous les transports de la plus vive allégresse. Les militaires partageaient les mêmes sentiments. Officiers et soldats, étrangers et Français, tous paraissaient animés du même esprit. Tous les regards exprimaient l'attendrissement, toutes les bouches le patriotisme et l'humanité. Nous marchions au milieu d'une foule immense, mais nous ne pouvions y avoir que des amis et des frères.

Entrés dans Paris, une brigade de maréchaussée, des gardes de la prévôté et un trompette qui nous avaient joints sur la route, marchaient devant nous et annonçaient l'arrivée des députés. Des bourgeois armés, mêlés avec des soldats, nous environnaient pour former notre cortège.